

Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Table des matières :

Composition du Conseil communal	3
Commissions communales	4
Site internet de la commune - Coordonnées bancaires de la commune - Poste à repourvoir	5
Postes à repourvoir	6 – 7 – 8
Chalet des Longeornes derrière	9 – 10 – 11
Lutte contre les néophytes	12-13-14-15
Attestation de séjour - Contrôle des champignons	16
Tondeuses à gazon et autres machines - Prescriptions du PAL	17
PNR – un arbre chez soit	18
PNR – parc à la carte	19
Voyager en train - Boîtes à lettres publiques	20
Fondation Rieter - SIV d'Enney	21
Coup de chapeau	22
Les contes vagabondent	23 – 24
Tir en campagne	25
Le Plus Petit Festival du monde	26
Calendrier intersociété	27
Horaires de l'administration	28

Composition du Conseil communal pour la période 2021-2026 :

Olivier Pharisa suppl. Ludovic Moret	Syndic	Aménagement du territoire - environnement – bâtiments communaux - constructions
M. Eric Barras suppl. Olivier Pharisa	Vice-Syndic	Service du feu - ORCOC - épuration - eau – police - affaires militaires
M. Charles Rime suppl. Véronique Dey	Conseiller communal	Routes (yc routes alpestres) - déchets – édilité - transports
Mme Véronique Dey suppl. Anne-Marie Seydoux	Conseillère communale	Finance - tourisme - sports - administration
M. Ludovic Moret suppl. Charles Rime	Conseiller communal	Agriculture - montagnes - forêts – endiguements - énergie
Mme Mélanie Lanthmann suppl. Eric Barras	Conseillère communale	Santé - écoles - personnel communal (rh)
Mme Anne-Marie Seydoux suppl. Mélanie Lanthmann	Conseillère communale	Social - jeunesse - petite enfance – accueil extrascolaire - culture - seniors +

Composition des Commissions communales :

Commission financière :

- M. Roger Kuster, Villars-sous-Mont, Président
- Mme Sandrine Baudevin, Enney, Secrétaire et Membre
- Mme Christelle Doumy Jorry, Enney, Membre
- M. Alexandre Geinoz, Estavannens, Membre
- M. Loïc Andrey, Estavannens, Membre

Commission des naturalisations :

- Mme Catherine Décrind Estavannens
- Mme Ariane Favre, Villars-sous-Mont
- M. Antonio Gumbau, Estavannens
- Mme Véronique Dey Conseillère communale
- Mme Mélanie Lanthmann Conseillère communale
- Mme Anne-Marie Seydoux Conseillère communale
- M. Eric Barras, Conseiller communal

Commission de l'aménagement et de l'énergie :

- M. Pierre-Alain Conus, Estavannens
- M. Américo Delgado, Villars-sous-Mont
- M. Benoît Geinoz, Enney
- M. Olivier Pharisa, Syndic, Estavannens
- M. Ludovic Moret, Conseiller communal, Enney

Site internet : www.bas-intyamon.ch

Le site internet de la commune de Bas-Intyamon a fait peau neuve. Nous vous invitons à aller le découvrir dès maintenant. Nous espérons que vous y trouverez tous les renseignements utiles.

Nous vous rappelons que la commune communique également via le canal de l'application **IGruyère**. Cela permet d'aviser par exemple de travaux, d'interruption de la distribution de l'eau, de la tenue d'une manifestation, ou tout autres informations pour les habitants. Vous aurez le choix de vous abonner au canal de votre commune, ou de plusieurs communes, sur votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur.

Coordonnées bancaires de la commune

Nous avons changé de banque. Pour vos paiements en ligne, merci d'utiliser les informations contenues sur le bulletin de versement des factures.

Postes à repourvoir :

Poste d'apprenti (e) forestier (ère) – bûcheron (ne)

Afin de compléter son équipe forestière, la commune de Bas-Intyamon recherche pour la rentrée d'août 2022

Un(e) apprenti(e) forestier(ère) - bûcheron(ne)

Alors si tu aimes le travail en extérieur, la nature et les travaux manuels, envoie-nous ton dossier à l'adresse suivante :

Conseil communal
Route de l'Intyamon 36
1667 Enney

Ou par courriel : commune@bas-intyamon.ch

Poste d'intervenante en AES

Pour notre accueil extrascolaire, les communes de Bas-Intyamon et Grandvillard

Recherchent une intervenante en AES

Lieu de travail : Estavannens

Taux d'activité environ 20%

Vos missions

- accueillir les enfants hors du temps scolaire et pour le repas de midi.
- veiller au bien-être des enfants et à leur sécurité
- planifier, organiser et gérer les activités

Votre profil

- intérêt à effectuer la formation ou déjà formée
- sens des responsabilités
- facilité d'intégration

Entrée en fonction le 4 octobre 2021 ou à convenir

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature jusqu'au 19 juillet 2021.

Soit par courriel : commune@bas-intyamon.ch

Soit par courrier :
Commune de Bas-Intyamon
Route de l'Intyamon 36,
1667 Enney

Avec la mention postulation AES

Poste de forestier-bûcheron à 100 %

La commune de Bas-Intyamon recrute un

Forestier-bûcheron à 100 %

Vos missions principales :

- Exploitation forestière
- Soins culturaux
- Entretien de l'infrastructure de desserte
- Service hivernal (assurer la conduite des engins et service de piquet)
- Participer à diverses tâches en collaboration avec les autres secteurs techniques

Votre profil souhaité :

- CFC de forestier-bûcheron ou formation jugée équivalente
- Posséder quelques années d'expérience pratique
- Faculté d'intégrer une équipe et de contribuer à un bon état d'esprit
- Autonomie, polyvalence et sens des responsabilités
- Permis de conduire (Cat. B, BE, F, G)

Conditions :

- Entrée en fonction 1^{er} novembre ou à convenir

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Ludovic Moret
Conseiller communal au 079 356 64 72

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur offre accompagnée d'un curriculum vitae, des certificats et références, jusqu'au 15 juillet 2021 au :

Conseil communal de Bas-Intyamon
Route de l'Intyamon 36
1667 Enney

Mention « postulation forestier-bûcheron »

Ou par courriel : commune@bas-intyamon.ch

Poste de patrouilleurs (euses) scolaires et accompagnateurs (trices) scolaires

La commune de Bas-Intyamont recherche pour les villages d'Enney et de Villars-sous-Mont :

Un ou des Patrouilleur(s) / Patrouilleuse(s) scolaire(s)

Horaires – Passage piétons à côté du magasin la Sieste - Enney

De 07.20 h. à 07.40 h.	De 11.50 h. à 12.10 h.
De 12.55 h. à 13.15 h	De 15.30 h. à 15.50 h. (sauf mercredi après-midi)

Un ou des Accompagnateur(s)/rice(s) scolaire(s) à Villars-sous-Mont

Horaires

De l'arrêt de bus à côté du magasin Wydler à l'école de Villars-sous-Mont

De 07.40 h. à 07.50 h.	De 13.15 h. à 13.25 h. (sauf mercredi après-midi)
------------------------	---

De l'école à l'arrêt de bus à côté du magasin Wydler

De 11.35 h. à 11.50 h.	De 15.15 h. à 15.30 h. (sauf mercredi après-midi)
------------------------	---

Ces fonctions sont rémunérées.

En cas d'intérêts, **même pour une seule tranche horaire**, merci de contacter Mélanie Lanthmann au 078 639 89 48. Nous avons besoin de vous !

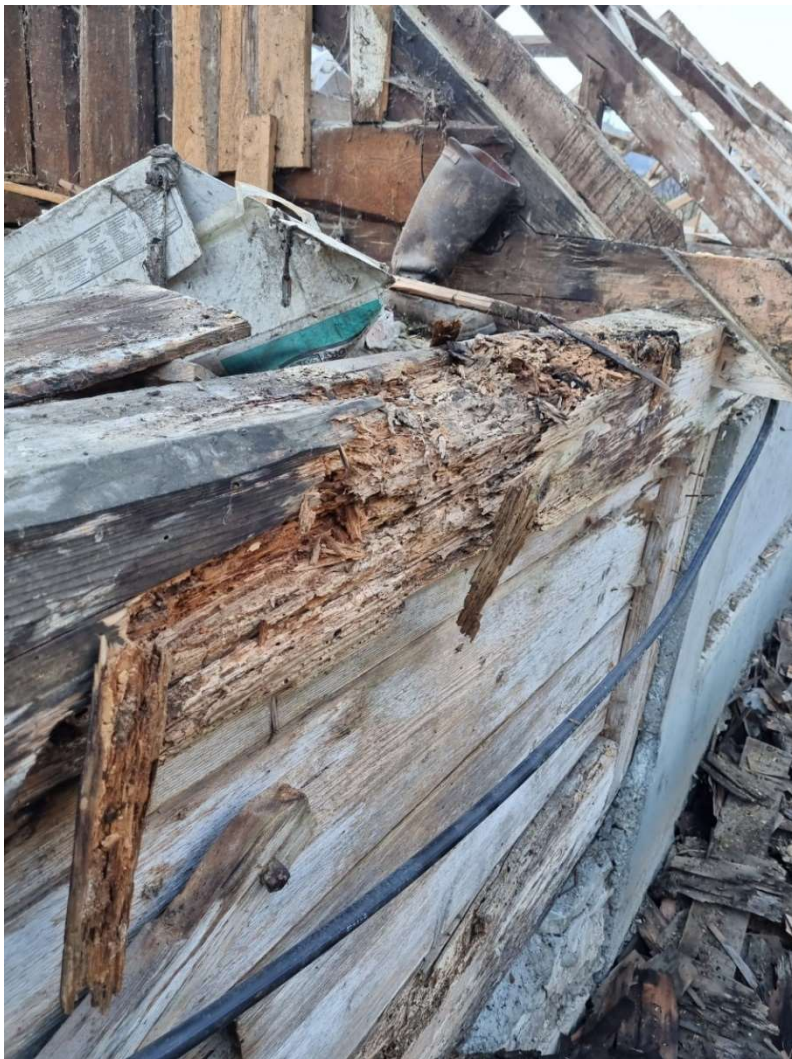
Réfection du chalet des Longeornes Derrey – Enney

Situé au commencement de la route alpestre de Villars-sous-Mont, au lieu-dit « la Delèje », se dresse le chalet des Longeornes Derrey.

Debout depuis le 19^{ème} siècle, rallongé en 1928, ce chalet présentait de graves dommages de pourritures, notamment dues à l'humidité. Pour cette raison, il a été décidé de remplacer au maximum des poutres en mauvais état, principalement le chevronnage, les panes sablières, ainsi qu'une grande partie du « trintsâbyo ».

La couverture en tuiles a été réhabilitée ainsi que les détails de charpente. Un lambrissage et une sous-couverture ont également été mis en place pour offrir un maximum de confort au bétail et par la même, prévenir les éventuelles infiltrations d'eau.

Ces travaux ont été réalisés ce printemps par notre équipe forestière.







Lutte contre les néophytes

Les plantes exotiques envahissantes sont des plantes non-indigènes (provenant en général d'un autre continent), introduites intentionnellement ou non, qui réussissent à **s'établir** dans la nature, à se multiplier et à **se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes** (Info flora).

La fondation Info Flora édite une liste noire des plantes néophytes que l'on trouve sur internet.

Dans notre région, chaque année, la lutte contre les plantes envahissantes est coordonnée par le PNR. Des civilistes, des écoles, des actions villageoises, les communes ou autres participent à cette lutte. Un plan d'action est défini chaque année par le PNR et les communes. Sur notre commune le fauchage et l'arrachage est fait par les ouvriers de l'édilité.

Il y a six plantes qui sont prioritaires combattues dans notre région.



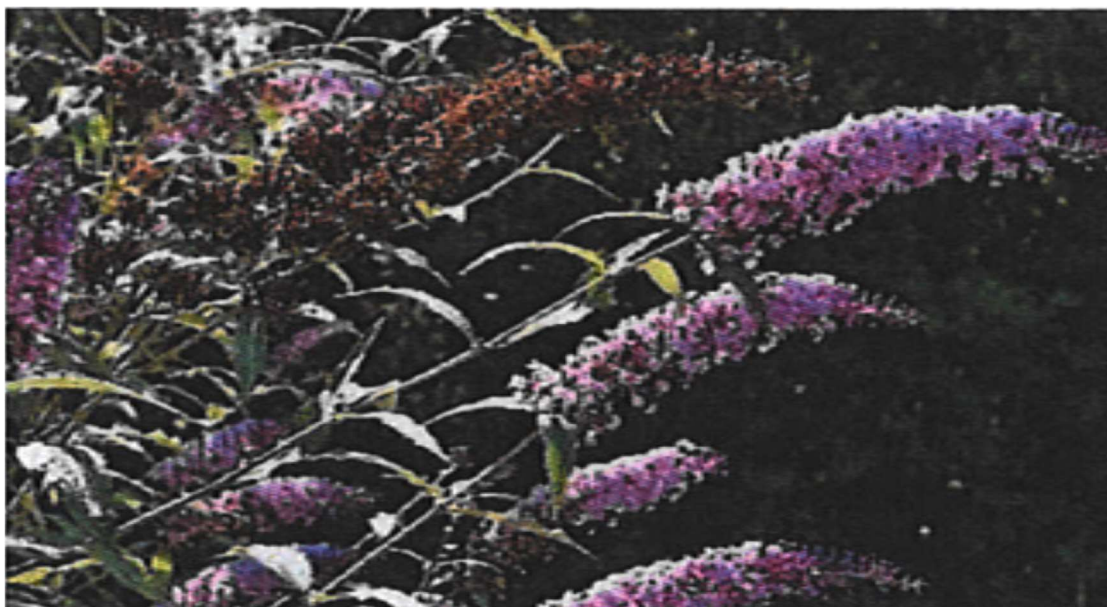
1. L'Ambroisie à feuille d'armoise. Hypoallergénique
Pas présente sur la commune



2. La renouée du Japon. Très envahissante
Deux foyers sur la commune



3. La Berce du Caucase. La sève provoque des brûlures,
jusqu'à 3 m de haut - Pas présente sur la commune



4. Le Buddléia ou arbre à papillons. Plante envahissante
Deux foyers sur la commune hors privés.



5. Impatiente glanduleuse. Plante envahissante pouvant atteindre les 3 m de haut. - Plusieurs foyers sur la commune



6. Solidage américain. Très envahissante.
Très répandu sur la commune

Le PNR et la commune de Bas-Intyamont préconisent la plantation d'essences Indigènes (nouveau règlement communal d'urbanisme - RCU, Art. 48).
Une liste des arbres et arbustes indigènes est disponibles auprès de l'édilité.
La version numérique du dépliant peut être téléchargée en tout temps sur www.gruyere-paysdenhaut.ch.

L'édilité

Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger

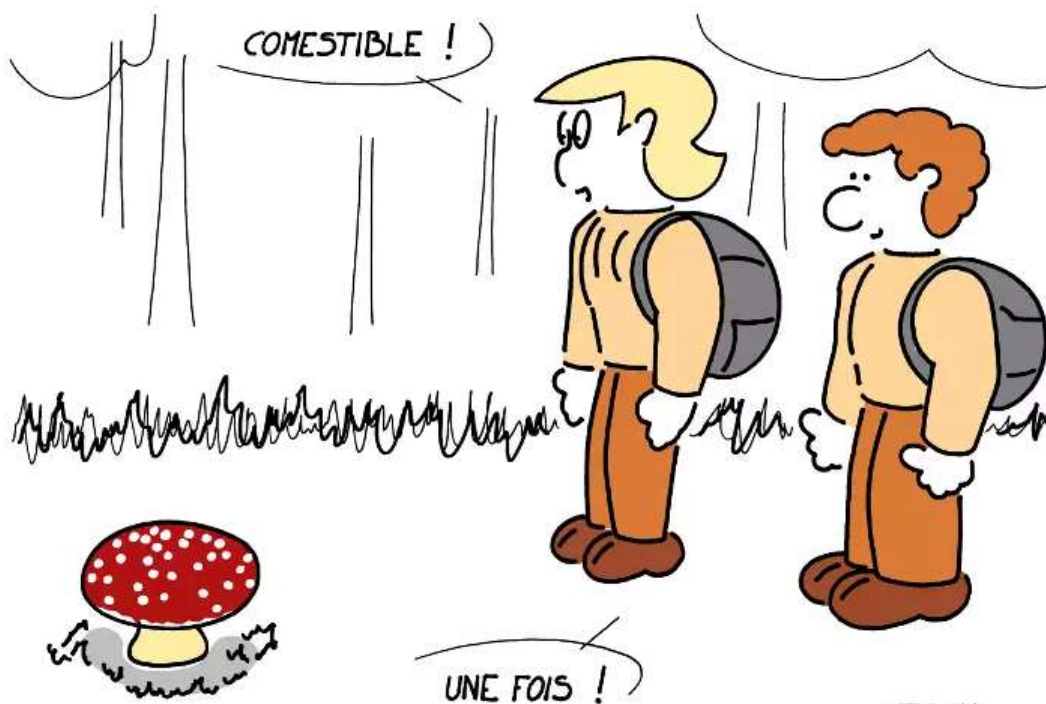
En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

Il est nécessaire de faire confirmer auprès du contrôle des habitants de la commune, de manière officielle, que **les indications contenues dans l'autorisation** parentale sont conformes à la réalité.

Champignons

La saison des champignons va très prochainement débuter, et afin d'éviter des surprises très désagréables, il est possible de faire contrôler votre récolte par un spécialiste.

Pour la région, le point de contrôle se trouve au bâtiment des sociétés, rue des Alpettes 4 à Bulle, sur rendez-vous auprès de Mme Françoise Niedegger au 079 774 56 48 ou M. Dominique Menoud au 079 951 92 66.



Tondeuses à gazon et autres machines bruyantes

Avec l'arrivée des beaux jours, les tondeuses à gazon et autres machines bruyantes reprennent du service.

Pour préserver les rapports de bon voisinage, nous vous demandons de renoncer aux travaux bruyants :

- les dimanches et jours fériés
- chaque jour, entre 22 heures et 6 heures du matin

La coutume veut que l'on renonce à utiliser sa tondeuse à gazon après 20.00 h en semaine, 17.00 h le samedi et que l'on s'arrête une heure à midi. Les dimanches et jours fériés, la tondeuse reste silencieuse.

Les rapports avec vos voisins s'en trouveront plus cordiaux !

Plan d'aménagement local

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a approuvé le Plan d'aménagement de la commune l'an dernier. Des modifications sont en cours d'approbation.

Le règlement communal d'urbanisme prévoit des directives précises comme :

- toitures : elles seront recouvertes de tuiles de terre cuite, ou d'un matériau d'apparence similaire, rouge ou brune
- teintes des façades : elle devront s'harmoniser avec les bâtiments alentours. Les tons blanc pur ou criards sont interdits
- pompes à chaleur : leur impact visuel sera réduit au moyen de mesures constructives et paysagères
- modifications du terrain : la forme devra s'harmoniser avec le terrain naturel. Le revêtement doit être d'aspect naturel, employer des matériaux et essences locaux. Les revêtements entièrement minéraux sont interdits.
- Les parcelles destinées à l'habitation seront arborisées avec des plantes d'essence indigène.

Cette liste est non-exhaustive, nous vous invitons à consulter la réglementation communale sur le site internet.

Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut

Un arbre chez soi : le Parc vous soutient

Afin de maintenir le patrimoine et d'améliorer la diversité de son paysage rural, le Parc soutient depuis plusieurs années la plantation d'arbres fruitiers haute-tige.

Pour un forfait de CHF 160.- par arbre, le Parc conseille, fournit les plants et organise la taille (5 tailles réparties sur 6 ans) durant les 6 premières années de la vie des arbres. L'acheteur quant à lui, prend en charge les frais liés à la plantation et la protection de l'arbre et s'engage à le soigner correctement, suivant un contrat de plantation.

Afin de favoriser les variétés anciennes (*rare en Suisse* ou *d'importance régionale* sur les fiches descriptives), celles-ci sont vendues au prix préférentiel de CHF 120.00.

Il est également possible de commander des arbres mi-tige et en espalier pour les jardins d'agrément.

Pour une plantation au printemps, les commandes doivent être faites avant la fin du mois de janvier.

Pour une plantation à l'automne, les commandes doivent être faites avant la fin du mois de septembre et le Parc demande à ce que la plantation soit faite avec un panier en grillage pour s'assurer que les campagnols, friands de racines de fruitiers, ne menacent pas la survie de l'arbre.

Pour sauvegarder une variété, des greffons sont prélevés sur l'arbre et livrés à une pépinière. Il faut compter deux ans pour obtenir des arbres de bonne qualité. Il est également possible d'obtenir des arbres en une année, mais de moindre qualité.

Renseignements : nature@gruyerepaysdenhaut.ch

Quel arbre choisir ?

Actuellement, plus des 100 variétés de pommiers, pruniers, poiriers et cerisiers ont été identifiées sur le territoire du Parc. Des fiches descriptives détaillant la plantation et l'entretien de ces arbres sont à disposition sur le site du PNR.

Parc à la carte

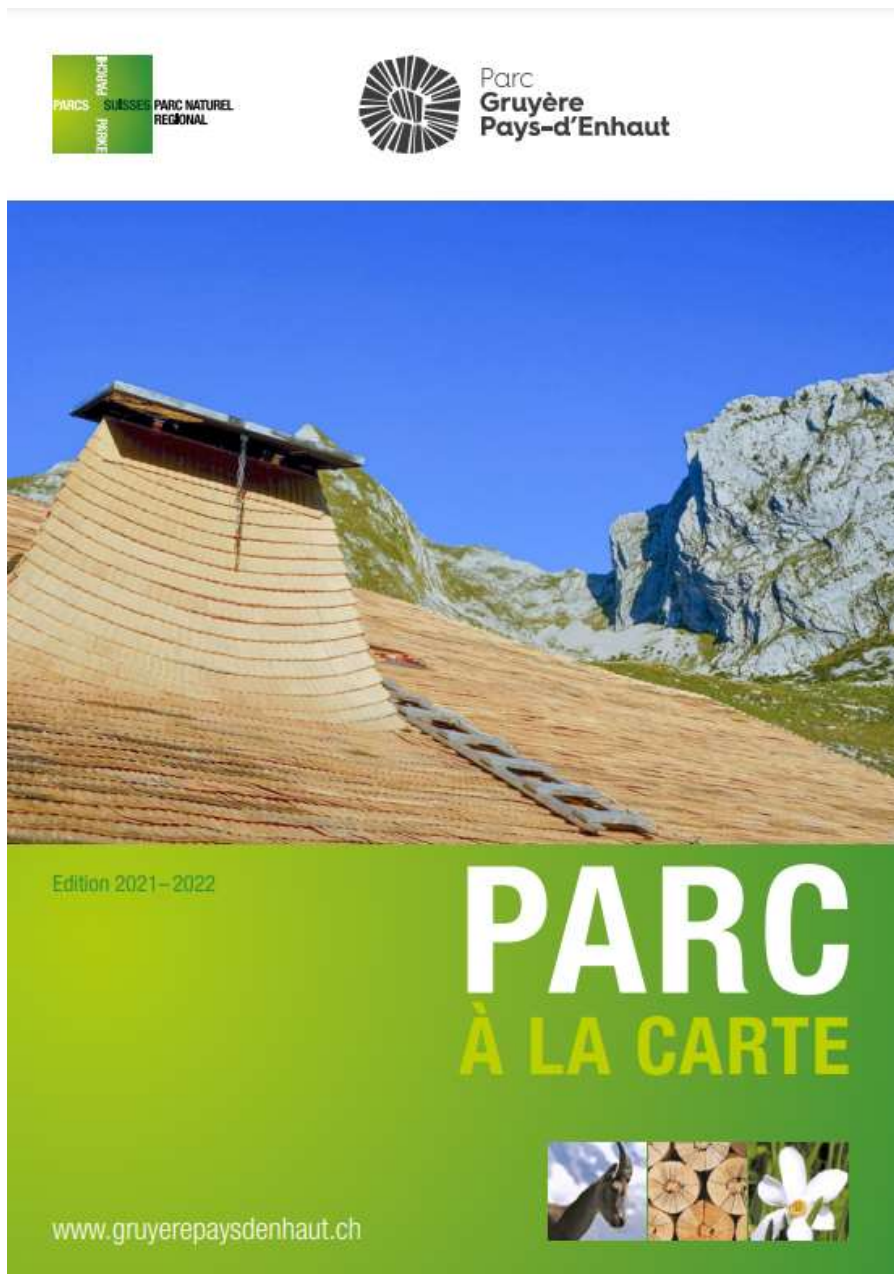
Le Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut a édité une brochure regroupant les activités proposées. Elles s'articulent autour de plusieurs points :

- Un territoire qui se confirme
- Un parc à vivre et à partager
- Nature et paysage
- Développer une économie régionale durable
- La sensibilisation

Des randonnées, des conférences, des visites, des découvertes, des spectacles, démonstrations.

Les activités sont nombreuses et variées.

La brochure est disponible au bureau communal et elle peut être téléchargée sur le site www.gruyere-paysdenhaut.ch.



Voyager en train

Deux cartes journalières permettant de voyager sur le réseau CFF, TPF et autres compagnies, sont en vente à la cafétéria du Home de l'Intyamon, au prix de CHF 45.00/pièce.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

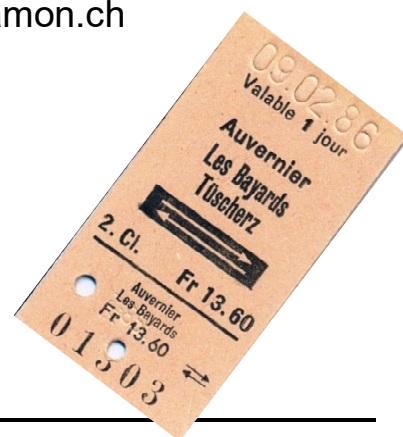
www.sugarcube.ch/home/fr/

Le lien figure aussi sur notre site internet : www.bas-intyamon.ch

ou

Cafétéria du Home de l'Intyamon
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !



Boîtes aux lettres publiques

La poste nous informe des nouvelles heures des levées des boîtes à lettres publiques. Pour les boîtes situées sur la commune, le nouvel horaire est désormais le suivant :

Route de la Poya 8 – Estavannens :
du lundi au vendredi, à 09.00 h.

Route de l'Intyamon 117 – Villars-sous-Mont :
du lundi au vendredi à 08.15 h.

Route de la Sarine 1 – Enney : du lundi au vendredi à 18.00 h., le samedi à 09.00 h.



Fondation Rieter

La Fondation Rieter vient en aide à des jeunes en formation dans le district.
Elle a les objectifs suivants :

- Apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district ;
- Apporter une aide à des adultes effectuant des formations subséquentes telles que la maturité professionnelle effectuée en dehors de la période d'apprentissage au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle ;
- Octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles ;
- Venir en aide à titre exceptionnel à des familles dans le besoin.

Toutes les informations et documents nécessaires pour effectuer une demande se trouvent sur le site « fondation-rieter.ch ».

Société d'intérêt villageois d'Enney

Avis de recherche

Aimez-vous les fleurs ?

Êtes-vous sensible à l'embellissement de votre village ?

Avez-vous un peu de temps libre à lui consacrer ?

ALORS, vous êtes la personne que la Société d'Intérêts Villageois d'Enney recherche pour prendre soin d'une partie des fleurs qui ornent notre village !

Si vous êtes intéressé (e) ou pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler le no 079/789.96.88

La SIV Enney vous remercie d'avance pour votre précieux soutien.

Coup



de chapeau à

Madame Mady Monnerat,

en séjour au Home de la Vallée de l'Intyamon, qui a franchi, le 12 février 2021, le cap de sa centième année.

Toute la communauté se joint au Conseil communal pour féliciter cette charmante dame et pour lui souhaiter plein de bonnes choses, particulièrement la santé, ce bien si précieux, afin qu'elle puisse cheminer encore de nombreuses années parmi nous.



du 6 juin
au 31 juillet 2021

les contes



DESIGN: CANTONIN

vagabondent

5 lieux
6 compagnies romandes
des contes du cru
en plein air, au bord
du lac, sous les arbres,
dans un musée....

LA TOUR-DE-PEILZ/6.06
PORRENTUUY/3.07
VILLARS-SOUS-MONT/11.07
GENÈVE/18.07
SION/31.07

Les contes vagabondent dans toute la Suisse romande, le temps d'une journée. Six conteuses ou conteurs vous accueilleront dans chaque canton, dans un lieu insolite, pour dévoiler les secrets de leur région. Venez découvrir la Suisse romande à travers ses contes.

6 JUIN / LA TOUR-DE-PEILZ / MUSÉE DU JEU

avec la Cie la Pie qui Chante (VD), Dominique Pasquier et Aurélie Masson (FR), Florence Reber Mittempergher (JU), Deirdre Foster (GE), Christine Métrailler (VS), Caroline Cortès (NE)

3 JUILLET / PORRENTRUUY / JARDIN BOTANIQUE

avec l'Association des Conteuses et Conteurs du Jura (JU), la Cie la Pie qui Chante (VD), Dominique Pasquier et Aurélie Masson (FR), Cathy Sottas (GE), Catherine Beysard (VS), Vi Indigaïa (NE)
RDV devant le pendule de Foucault

11 JUILLET / VILLARS-SOUS-MONT / ESPACE GOURMAND

avec Dominique Pasquier et Aurélie Masson (FR), la Cie la Pie qui Chante (VD), Valérie Fleury-Wüthrich et Geneviève Boillat (JU), Cathy Sottas (GE), Catherine Beysard (VS), Maya Hirsch (NE).

18 JUILLET / GENÈVE / MUSÉE ARIANA

avec Cathy Sottas (GE), la Cie la Pie qui Chante (VD), Dominique Pasquier et Aurélie Masson (FR), Véronique Deshayes (JU), Audrey Bestenheider Crettaz (VS), Pierre Villars (NE).

31 JUILLET / SION / FERME-ASILE

avec Aline Gardaz De Luca (VS), la Cie la Pie qui Chante (VD), Dominique Pasquier et Aurélie Masson (FR), Isabelle Laville et Josiane Pachoud (JU), Cathy Sottas (GE), Vi Indigaïa (NE).

*Réservation obligatoire : www.courte-paille.ch
entrée au chapeau, prix suggéré fr. 5.- par conterie.*

Horaires de 14h00 à 18h00

*Plus d'informations : www.courte-paille.ch
Suivez-nous : [Facebook.com/compagnie.courte.paille](https://www.facebook.com/compagnie.courte.paille)*

Tir en campagne 2021

La société de tir de Bas-Intyamon a pris au pied levé l'organisation du tir en campagne 2021. La société s'est engagée car elle n'a pas besoin de mettre en place une infrastructure disproportionnée et les membres ont accepté avec optimisme d'accueillir les tireurs gruériens à cette occasion sur le site du stand intercommunal à Grandvillard.

Les jours de tir sont les suivants :

Samedi 10 juillet	de 13.30 h. à 16.00 h.
Vendredi 16 juillet	de 16.00 h. à 20.00 h.
Samedi 17 juillet	de 08.00h à 12.00 h. et de 13.24 h. à 20.00 h.
Dimanche 18 juillet	de 09.00 h. à 12.00 h.

La société remercie chacun pour sa tolérance au vu des nuisances sonores que cette manifestation peut engendrer.

Dans l'objectif d'assurer une sécurité maximale du site et de ses environs, il est probable que la route communale qui relie Estavannens à Grandvillard soit fermée durant la manifestation. Une déviation sera mise en place et nous remercions chacune et chacun de la respecter.

LE PLUS P'TIT FESTIVAL DU MONDE

TRALALAL'AIR va faire resonner l'Intyamon, un vent nouveau va souffler dans la vallée. Nous sommes soucieux de mettre en lumière et de permettre à de jeunes artistes locaux de partager la scène avec des artistes reconnus. Nous mettons également tout en œuvre pour proposer dans nos stands des produits de proximité, à des prix raisonnables afin que les familles puissent passer un moment agréable dans ce magnifique écrin gruérien.

Fort du succès des deux précédentes éditions du **plus p'tit festival de monde**, nous repartons de plus belle cette année afin de faire renaitre la culture après cette longue période de pause. Nous vous donnons rendez-vous **les 20 et 21 Août à la place de jeux d'Estavannens.**



Renseignements au 076.369.37.68 M. Sanchez

Calendrier des sociétés

03.07.2021	Sté de Tir	Tri fédéral en stand
11.07.2021	SIV Villars-sous-Mont	Festival des contes vagabonds
10.07.2021	Sté de Tir	Tri en campagne – stand de tir intercommunal Grandvillard
16, 17 et 18.07.2021	Sté de Tir	Tir en campagne – stand de tir intercommunal Grandvillard
31.07.2021	Société de jeunesse d'Estavannens	Fête nationale – à la Chapelle du Dah
19.08.2021	Sté de Tir	Tirs obligatoires
20 et 21.08.2021	Plus Petit Festival du Monde – Estavannens	
18.09.2021		OpenBike Haute-Gruyère
24 et 25.09.2021	Sté de Tir	Tir de clôture au stand
17.10.2021	Sté de Tir	Loto de la société à Enney
06.11.2021	Sté de Tir	Soirée des résultats au stand
27.11.2021	Sté de Tir	Match aux cartes de la société au stand

Les manifestations indiquées se tiendront sous réserve des conditions sanitaires



COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamon 36
1667 Enney

☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 www.bas-intyamon.ch

✉ commune@bas-intyamon.ch



Heures d'ouverture de l'administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

L'administration communale sera fermée :

Vacances d'été du 26 juillet au 13 août 2021

Heures d'ouverture des déchetteries :

SITE ENNEY	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h00
Samedi	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} décembre au 31 mars)
Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Samedi	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00